



# La cohésion économique et sociale et ses outils financiers

## Présentation des perspectives 2007-2013

Marion LEFEU – DATAR

24.03.05



# **Les perspectives 2007-2013 de la politique de cohésion**

## **Le contexte**

**Les priorités, les stratégies de Lisbonne et Göteborg**

## **Le cadre**

**Les trois objectifs et les régions concernées, les domaines d'intervention,**

## **La mise en oeuvre**

**Principes généraux, Simplification, proportionnalité et efficacité**

## **L'approche stratégique**

**Description et calendrier**

# Le contexte

**3° rapport sur la cohésion économique et sociale** de la Commission européenne diffusé le 28 février 2004

- L'intégration de la stratégie de Lisbonne (mars 2000) et Göteborg (juin 2001)
- Des interventions plus ciblées

**Propositions de règlements européens 2007-2013** diffusés le 14/07/2004

Calendrier : négociation des règlements avec les Etats membres en 2005, approbation en 2005 ou 2006 par le Conseil

**Projet de constitution européenne :**

- Accord lors du Conseil de Bruxelles des 17 et 18 juin 2004
- Ratification par les Etats membres (référendum prévu en le 29 mai 2005 en France)
- Article 3 : cohésion économique, sociale et territoriale

# **Le contexte : de l'UE 15 à l'UE 25**

## **Doublement des disparités :**

**Doublement de la population dans les zones dont le PIB/hab est inférieur à 75 % de la moyenne communautaire**

**74 millions d'hab dans UE 15**

**125 millions d'hab dans UE 25**

**155 millions d'hab dans UE 27**

**Baisse de la moyenne du PIB de l'UE de 12,5%**

## **Taux d'emploi**

**64 % dans l'UE 15**

**56 % dans UE 25**

**Pauvreté touche 55 millions d'habitants (sur 450 millions environ)**

**Vieillesse de la population**

**Pour la période 2007-2013, les enjeux de l'UE sont l'élargissement, le développement durable, la présence sur la scène internationale, la justice et les affaires intérieures**

- ⇒ Inflexion vers des politiques sectorielles et les relations extérieures**
- ⇒ Des actions liées aux stratégies de Lisbonne et Göteborg**
- ⇒ Pour se faire, la Commission européenne a proposé que les EM contribuent à hauteur de 1,24 % de leur PIB pour le budget de l'UE 2007-2013**

**Les ressources financières selon l'UE : 338 Mds €**

**Négociations en cours également au sein des EM**

**Pourraient être adoptés par le Conseil en juin 2005**

# Rappel des stratégies de Lisbonne et Göteborg

## Conseil de Lisbonne mars 2000

Faire de l'UE l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde d'ici 2010, fondée sur :

- Une croissance économique durable,
- L'amélioration quantitative et qualitative de l'emploi
- Une plus grande cohésion sociale

## Conseil de Göteborg juin 2001

- Protéger l'environnement et réaliser un modèle plus durable de développement
- Répondre aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures à répondre à leur propre besoin

# Du contexte au cadre de la politique de cohésion

**Concentration thématique**

**+**

**Ressources budgétaires concentrées sur  
les régions qui en ont le plus besoin**

**+**

**Concentration budgétaire**



**3 objectifs**

# Un cadre simplifié : 3 objectifs

## ► **Convergence** : 78,5 %

FEDER, FSE, Fonds de cohésion

Régions les moins développées, Etats les moins développés, les régions touchées par l'effet statistique lié à l'élargissement et les programmes pour les régions ultra-périphériques

## ► **Compétitivité et emploi** : 17,2 %

FEDER, FSE

## ► **Coopération territoriale**

(transfrontalière et transnationale):3,9 %

FEDER

## Les régions concernées

- ▶ Convergence : NEM (Nouveaux Etats membres), régions dont la moyenne serait restée inférieure à 75% sans l'élargissement (« effet statistique »)
- ▶ Compétitivité et emploi : 15 EM hors convergence + Bratislava, Prague, Chypre, régions en phasing in
- ▶ Coopération territoriale : régions transfrontalières, espaces de coopération

# Domaines d'intervention pour les régions de la convergence

**3 Fonds : FEDER, FSE, Fonds de cohésion**

## **FEDER**

- Recherche / développement technologique
- Société de l'information
- Environnement (eau, déchets...)
- Prévention des risques
- Tourisme
- Energie
- Education
- Santé
- Aides directes aux PME

# Domaines d'intervention pour les régions de la convergence

## Spécificité du FSE pour les régions de la convergence

- Investissement dans le capital humain (réformes des systèmes d'éducation et de formation, développement du potentiel humain dans le domaine de la recherche et de l'innovation)
- Renforcer la capacité institutionnelle des administrations et services publics (définition, suivi et évaluation des politiques, développement des capacités pour la mise en oeuvre des politiques)

## Fonds de cohésion

- Transports et environnement
- Accent sur le développement durable

# Domaines d'intervention pour les régions de la compétitivité et l'emploi

## ▶ Compétitivité régionale : 3 priorités

- Innovation, économie de la connaissance
- Accessibilité (accès aux services d'intérêt économique général, de transports et de télécommunication)
- Environnement, prévention des risques

## ▶ Emploi : 3 priorités

- Adaptabilité des travailleurs
- Créer davantage d'emploi
- Améliorer l'employabilité des personnes vulnérables

# Coopération territoriale

## 3 enjeux

- intensifier la coopération transfrontalière
- Intensifier la coopération au niveau des zones transnationales
- Intensifier les réseaux d'échanges d'expériences à l'ensemble de l'UE

La coopération transfrontalière contribuera aux futurs *Instrument européen de voisinage* et de partenariat et *Instrument de pré-adhésion* (qui remplaceront les actuels programmes Phare, Tacis, MEDA, CARDS, ISPA et Sapard)

La coopération interrégionale sera intégrée dans les programmes régionaux objectifs convergence et compétitivité ;

# **La prise en compte des spécificités territoriales**

- Intégration de la dimension urbaine  
(possibilité de subdélégation aux autorités urbaines)**
- Zones dépendantes de la pêche**
- Attention portée aux zones à handicaps naturels ou géographiques : taux de cofinancement majorés pour l'objectif compétitivité régionale et emploi**
- Régions ultrapériphériques : allocation spécifique de compensation des surcoûts**

# Mise en oeuvre : simplification des instruments

- 3 fonds au lieu de 6
- Elimination du zonage (pour l'objectif de compétitivité régionale et emploi)
- Des programmes mono-fonds
- Règles nationales d'éligibilité des dépenses
- 5 règlements du conseil

# Mise en oeuvre: propositions législatives

Les 5 règlements de la politique de cohésion :

- Un règlement général : objectifs et règles d'éligibilité, de programmation, de gestion, de contrôle et d'allocation des ressources
- 3 règlements : FEDER, FSE, Fonds de cohésion : dispositions spécifiques à chaque fonds
- Un règlement sur le groupement européen de coopération transfrontalière (GECT): un nouvel outil de coopération à la disposition des collectivités territoriales

De plus, un règlement concerne le développement rural pour le FEADER (fonds Européen Agricole pour le développement rural) et 1 autre règlement porte sur la PAC

# Coopération territoriale

**Le GECT, Groupement Européen de Coopération Transfrontalière**

**= Entité à capacité juridique**

**Le GECT chapeauterait la mise en œuvre des programmes transfrontaliers sur la base d'une convention entre administrations nationales, régionales et locales ou autres services publics.**

# Proportionnalité et efficacité

- Règle N+2 (dégagement d'office) : efficacité et discipline
- Réserve communautaire de qualité et de performance (3 %)
- Réserve nationale pour imprévus
- Proportionnalité en terme de contrôles et de suivi en fonction du poids financier du PO
- Poursuite des travaux d'évaluation et du rapport annuel (La CE établira également un rapport annuel)

# Approche stratégique (article 23-29 règlement général)

## **Orientations stratégiques pour la cohésion**

Proposées par la CE, adoptées par le Conseil, approuvées par le Parlement européen

## **Cadre de référence national stratégique**

Proposé par les EM en application du principe de partenariat, pose les bases de la stratégie nationale et de sa programmation, la CE décide in fine

## **Programmes opérationnels - PO**

Un programme par fonds et par EM ou par région, la CE décide in fine

## **Gestion des programmes et sélection des projets**

Par les EM ou les régions, principe de la « gestion partagée » : concertation avec la CE

## **Suivi stratégique et débat annuel**

Par le Conseil européen de printemps, basé sur le rapport annuel de la CE et des EM

# Calendrier prévisionnel

Septembre 2004 : début des travaux au Conseil sur les règlements

Juin 2005 : adoption des règlements et des perspectives financières (présidence luxembourgeoise)

Courant 2005 : adoption des orientations stratégiques pour la cohésion

Année 2006 : négociations du Cadre de référence stratégique et des PO avec pour objectif un début de mise en oeuvre au 1er janvier 2007